



MARATHON ORTHOGRAPHIQUE DE L'ACADEMIE DE CRETEIL HISTORIQUE

Comprendre les enjeux de l'enseignement de l'orthographe, c'est remonter le temps et prendre en compte l'apparition du français écrit et son rôle à travers l'histoire de France.

Ces repères historiques qui jalonnent l'évolution de l'écriture de la langue française facilitant sa compréhension, nous donnent le sens même des enjeux du marathon orthographique : travail inscrit dans le temps, pour permettre à chaque élève de s'emparer des mots et de leur juste écriture pour communiquer, acquérir des connaissances, construire des savoirs et maîtriser les compétences nécessaires à la maîtrise de la langue française.

DEFINITION DE L'ORTHOGRAPHE

Orthographe : *nom féminin du latin orthographia, du grec orthographia.*

- **Dictionnaire Larousse**

Ensemble de règles et d'usages définis comme norme pour écrire les mots d'une langue donnée. (On distingue l'orthographe d'accord, fondée sur les règles de la grammaire, et l'orthographe d'usage, qui n'obéit pas à des règles précises.)

- **Dictionnaire Littré**

L'art et la manière d'écrire correctement les mots d'une langue.

« Tu sais bien que nous nous sommes promis fidélité, en dépit de toutes les fautes d'orthographe ». MARIVAUX, Le jeu de l'amour et du hasard, 23 janvier 1730.

Pierre Burney, Claire Blanche-Benveniste et André Chervel, tous trois linguistes renommés, ont étudié l'évolution de l'orthographe mettant ainsi en évidence la complexité et la richesse du français écrit.

QUELQUES REPERES HISTORIQUES ESSENTIELS

LE MOYEN ÂGE

- **9^{EME} SIECLE**

813, le Concile de Tours réuni par **Charlemagne**, signe l'acte de naissance du français écrit en ordonnant le prêche en français. Les prêtres font donc désormais leurs brouillons en français. Les sermons sont les premiers textes écrits dans cette langue. Ce sont des écrits pour soi dont le souci de la lisibilité, et donc de la norme, n'est pas prégnant. Il est également important de prendre en compte le fait que la minuscule *caroline*, écriture apparue sous l'impulsion de Charlemagne, remplace peu à peu l'écriture gothique. Cette nouvelle graphie facilite la lecture.

- **12^{EME} SIECLE**

L'usage du papier se répand. Il est beaucoup moins cher que le parchemin. Les mots sont segmentés, ou plus nettement séparés.

- **13^{EME} SIECLE**

Le français devient la langue des textes juridiques et administratifs, lesquels exigent clarté et précision. Le latin occupe encore une place privilégiée chez les élites et au sein de l'Église, où l'on se doit de conserver son orthographe. Ainsi naissent certains procédés de différenciation encore présents aujourd'hui. Le but des scribes au Moyen Âge n'est pas de faire des effets, mais de transcrire ce qui était dit, de restituer une prononciation. C'est à l'époque une orthographe pure, mais pauvre. [dixit Nina Catach, *Langue Française* n° 20] Une orthographe que l'on peut considérer comme phonologique.

Le français du XIII^{ème} siècle s'est déjà profondément modifié, sur tous les plans : phonétique (avec un raccourcissement de tous les mots), morphologique (simplifications des désinences), syntaxique (ex : l'ordre des mots), lexical (enrichissement du vocabulaire).

Mais l'orthographe se fige alors que la prononciation continue d'évoluer. Du XIII^{ème} au XVI^{ème} siècle, nombre de tentatives auront lieu pour modifier l'orthographe des mots, particulièrement à la Renaissance. Les grammairiens, tels que Louis Meigret, les poètes tels que Clément Marot, Pierre de Ronsard et des imprimeurs y joueront un rôle important.

- **14^{ÈME} SIECLE**

Le français est adopté, par le gouvernement royal, en tant que langue administrative. Sa graphie originelle est phonétique. Par le biais du latin elle aboutit à une « orthographe étymologique ».

- **16^{ÈME} SIECLE**

1529

Le mot " orthographe " apparaît pour la première fois chez Geoffroy Tory, imprimeur humaniste. L'idée elle-même fait son apparition à la même époque, dans les premiers textes imprimés en français.

1539

François I^{er} promulgue sa célèbre ordonnance de Villers-Cotterêts en août 1539, c'est l'usage du « francoys ». Il ordonne l'emploi exclusif du français dans toutes les pièces judiciaires du royaume. Parallèlement, l'invention de l'imprimerie fait du livre un objet de série. S'impose petit à petit la nécessité de la lisibilité, qui se manifeste dans l'abandon des caractères gothiques mais aussi, en ce qui nous concerne, par la fixation d'une norme orthographique.

Ronsard introduit l'accent aigu et le circonflexe. C'est Robert Estienne qui, dans son dictionnaire français-latin (1540) pose les bases de l'orthographe actuelle :

Nous constatons donc que dès le 16^{ème} siècle, le principe sémio graphique s'introduit avec force. La " graphie du sens " au lieu de la seule " graphie du son " .

L'EPOQUE CLASSIQUE (XVIIÈME-XVIIIÈME)

- **17^{ÈME} SIECLE**

C'est à partir du XVIII^è siècle que se fixe l'orthographe telle qu'on la connaît de nos jours. C'est l'Académie qui, à partir de la publication de son premier dictionnaire en 1694, symbolise ce souci de fixer la langue de manière stable. Corneille introduira l'accent grave.

- **18^{ÈME} SIECLE**

1718, 2^e édition du *Dictionnaire* de l'Académie française, les lettres J et V sont adoptées et différenciées du I et du U.

1740, 3^e édition du *Dictionnaire* de l'Académie française, un tiers des mots changent d'orthographe. Le 18^{ème} siècle a été une période féconde de ce point de vue (beaucoup de lettres muettes ont été supprimées).

- **19^{ÈME} SIECLE**

Au début du XIX^è siècle, l'orthographe se fixe et, contrairement aux autres pays romans, c'est le courant étymologiste qui prévaut et pas le phonétique.

L'EPOQUE MODERNE

- **20^{ÈME} SIECLE**

26 février 1901, l'Arrêté Leygues propose de tolérer des orthographe multiples pour les concours et dictées officiels en France, mais il n'a jamais été appliqué.

En 1975 est publié l'arrêté Haby, qui propose également des tolérances dans les dictées et concours officiels en France.

En octobre 1989, Michel Rocard, alors Premier ministre de la France, met en place le **Conseil supérieur de la langue française** à Paris. Il charge alors des experts - parmi lesquels des linguistes, des représentants de l'Académie française et des grands fabricants

de dictionnaires - de proposer des régularisations sur quelques points (le trait d'union, le pluriel des mots composés, l'accent circonflexe, le participe passé, diverses anomalies).

En 1999

Des documents officiels sur la féminisation des noms de métiers sont publiés. La féminisation est un phénomène qui touche la langue mais aussi, dans certains cas, l'orthographe : par exemple, le féminin de *professeur* peut s'écrire *professeur* (forme dite épïcène) ou *professeure*, selon les recommandations effectuées dans plusieurs pays.

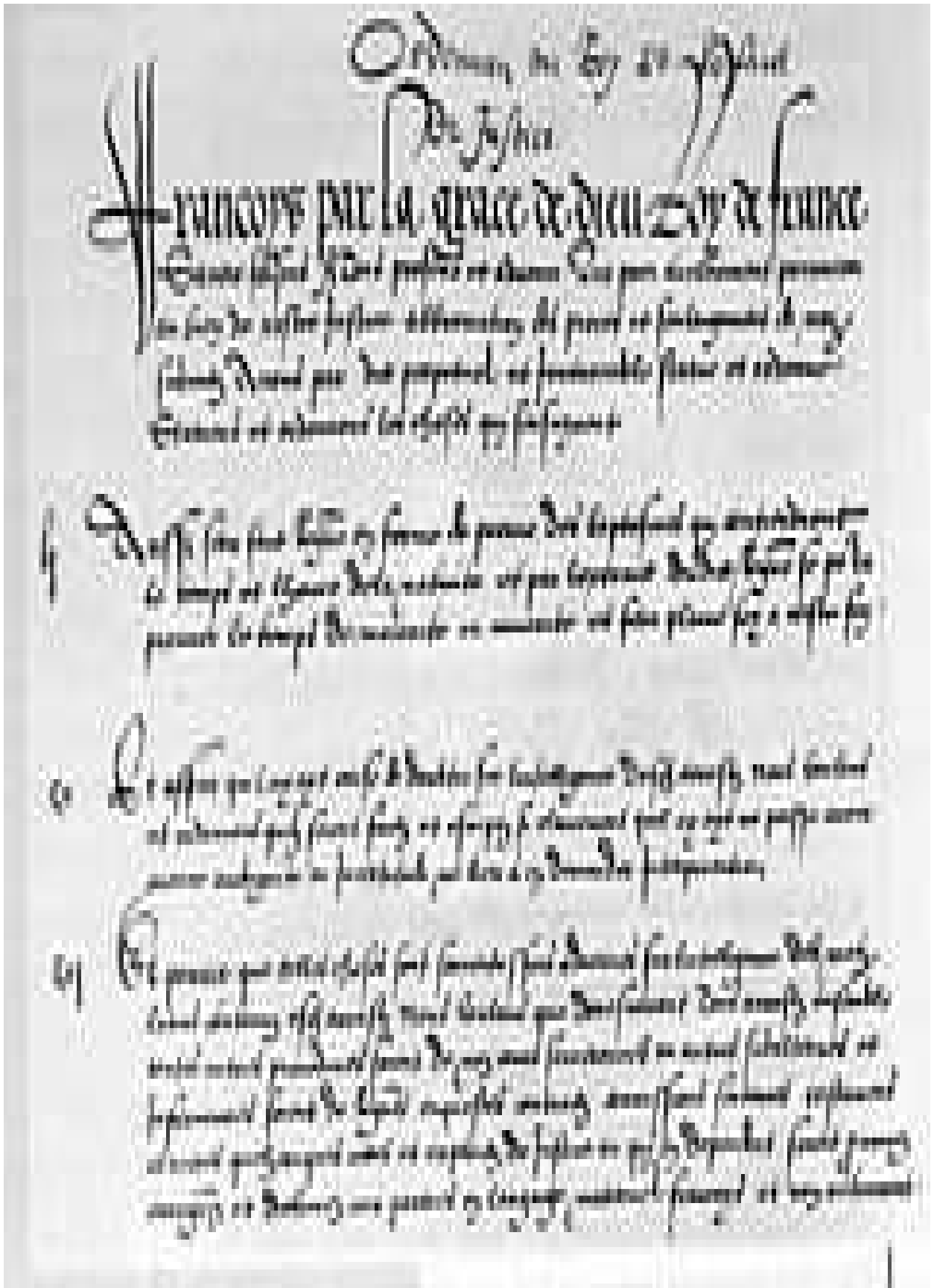
DERNIERS VERS DE LA *CHANSON DE ROLAND*,
DATANT DE LA FIN DU XI^E SIECLE, PLUS VIEUX TEXTE LITTERAIRE DE FRANCE.

Quant l'Emperere ad faite sa justice
E esclargiée est la sue granz ire,
En Bramimunde ad chrestientet mise.
Passet li jurz, la nuiz est aserie,
Culchet s'est li Reis en sa cambre voltice.
Scinz Gabriel de part Deu li vint dire :
« Carle, semun les oz de tun empire,
« Par force iras en la tere de Bire,
« Rei Vivien si succurras en Imphe,
« A la citet que païen unt asise.
« Li chrestien te recleiment e crient. »
Li Emperere n'i volsist aler mie :
« Deus ! dist li Reis, si penuse est ma vie ! »
Pluret des oilz ; sa barbe blanche turet...

Petite épître au Roy

En m'esbattant je faiz rondeaulx en rime
Et en rimant bien souvent je m'enrime ;
Brief, c'est pitié d'entre nous rimailleurs,
Car vous treuvez assez de rime ailleurs
Et quand vous plaist, mieulx que rimassez
Des biens avez et de la rime assez ;
Mais moy, à tout ma rime et ma rimaille
Je ne soustiens (dont je suis marry)
maille.

Or ce me dit (ung jour) quelque rimart :
Vien ça, Marot, treuve tu en rime art
Qui serve aux gens, toy qui a rimassé ?



QUATRIEME EDITION DU *DICIONNAIRE DE L'ACADEMIE FRANÇAISE* :
DISTINGUER LES « HOMMES DE LETTRES DES IGNORANTS ET DES FEMMES SIMPLES »,
PUBLIEE EN 1762.

